



Acte télétransmis en préfecture
le : 21 NOV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 33

VILLE DE LEVALLOIS

Acte publié électroniquement
le : 23 NOV. 2023

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget de l'exercice 2023 du CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	8
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 14 novembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 novembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER et Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés : /

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé
Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**BUDGET DE L'EXERCICE 2023
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82.213 modifiée du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget Primitif de l'année 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), adopté le 11 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires,

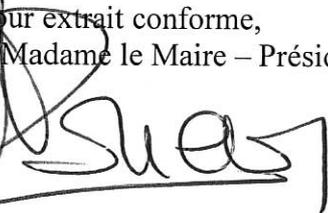
DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget de l'année 2023 du Centre Communal d'Action Sociale dont les montants et imputations sont détaillés dans l'état annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer**20231133**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-21T13-36-04.00 (MI249009720)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231133-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative n.1 - Budget de l'exercice
2023 du CCAS

Date de décision : 20/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgétaires
 7.1.2. délib. doc. budgétaires (BP, DM, CA, affectation résultats, compte gestion)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : délib n. 33 DM n.1 - Budget 2023.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

page de signatures DM n. 1 BP 2023.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/23 à 13:36

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 21/11/23 à 13:36

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 21/11/23 à 13:46

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative n.1 - Budget de l'exercice 2023 du CCAS

Date de transmission de l'acte : 21/11/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/11/2023

Numéro de l'acte : 20231133 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231133-DE

Date de décision : 20/11/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délib. doc. budgétaires (BP, DM, CA, affectation résultats, compte gestion)